

---

## DEMANDE D'ADMISSION A UN PROGRAMME DE FORMATION MEDICALE POSTDOCTORALE AU QUÉBEC

### CANDIDATS DIPLOMÉS À L'ÉTRANGER DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS (DHCEU)

Au Québec, les *Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale* pour 2021-2022 autoriseront<sup>1</sup> la rémunération des DHCEU qui ont obtenu une reconnaissance d'équivalence du diplôme de docteur en médecine du Collège des médecins du Québec (CMQ) et qui auront été admis dans l'une des quatre facultés de médecine québécoises. Les facultés ont des critères d'admission qui leur sont propres pour chacun de leurs programmes.

Veillez noter que les demandes d'admission dans le **CONTINGENT RÉGULIER** ne sont autorisées qu'aux citoyens canadiens ou aux détenteurs d'un certificat de statut d'Indien ou aux résidents permanents ou aux personnes protégées en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. De plus, pour qu'un candidat soit admissible en 2021-2022 dans ce contingent, le gouvernement du Québec exige qu'il démontre qu'il répond à la définition de « résident du Québec » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur<sup>2</sup>. Les demandes d'admission dans ce contingent ne sont par ailleurs autorisées qu'aux personnes n'ayant jamais été inscrites dans un programme de résidence au Canada ou aux États-Unis.

Les candidats DHCEU qui ne répondent pas aux définitions permettant d'être admissible dans le contingent régulier sont autorisés à présenter des demandes dans le **CONTINGENT PARTICULIER** (s'ils ont obtenu une reconnaissance d'équivalence du CMQ). Pour ce faire, ils doivent communiquer directement avec les vice-décanats aux études médicales postdoctorales des facultés de médecine (voir p. 5).

#### 1. DÉTERMINATION DU CONTINGENT AUQUEL LE CANDIDAT DHCEU EST ADMISSIBLE

Les Modalités obligent les universités québécoises à déterminer le contingent auquel le candidat est admissible. À cette fin, vous êtes invité à écrire à l'adresse [dhceu@bci-qc.ca](mailto:dhceu@bci-qc.ca) pour manifester votre intention de participer au processus d'admission en cours. Les instructions pour déposer vos documents vous seront alors fournies. Il vous faudra remplir le formulaire qui accompagne la présente brochure et fournir les documents requis, le cas échéant et les déposer en suivant les instructions. Par la suite, lorsque votre dossier aura été reconnu complet, la Conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales (CVDFM) vous fera parvenir une lettre par courriel vous autorisant à faire des demandes d'admission soit dans le contingent régulier, soit dans le contingent particulier.

**Attention** : Afin de faciliter la détermination du contingent, il ne faut cocher qu'une seule case sur le formulaire correspondant à une situation, et il faut fournir tous les documents exigés en lien avec la situation choisie. Veuillez prendre le temps de bien lire le formulaire avant de le remplir et de le déposer (en format PDF).

---

<sup>1</sup> Sous réserve d'approbation ultérieure des Modalités par le Conseil des ministres.

<sup>2</sup> Voir <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/l-13.3,%20r.%204>

**Une fausse déclaration constitue un acte grave passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'entreprendre ou de poursuivre des études médicales postdoctorales au Québec.**

## **2. DEMANDE D'ADMISSION**

- a) Si vous êtes admissible au **CONTINGENT RÉGULIER**, l'admission à un programme d'études médicales postdoctorales se fait par l'entremise du *Canadian Resident Matching Service* (CaRMS), selon un échéancier et des règles propres à ce système de jumelage (Tableau 1). **Seules les demandes reçues par l'intermédiaire du système CaRMS dans le respect des échéanciers pourront être considérées par les facultés de médecine québécoises.**

Prenez note qu'en vertu du projet de *Modalités*, le nombre de postes autorisés dans le contingent régulier dans les programmes de spécialité est limité (voir, à titre indicatif, le Tableau 2). Afin d'améliorer vos chances d'être admis en résidence, vous pouvez soumettre une demande d'admission à plus d'une université et dans plus d'un programme.

- b) Si vous êtes admissible au contingent particulier, vous devez communiquer directement avec les vice-décanats aux études postdoctorales des facultés de médecine. Vous ne pouvez faire des demandes d'admission que dans deux programmes différents, par faculté. Le calendrier des admissions dans ce contingent est propre à chaque faculté. Les Modalités 2021-2022 autoriseront la création de 46 postes dans le contingent particulier, dont un maximum de 23 dans les spécialités autres que la médecine familiale, principalement dans les programmes ciblés pour un recrutement prioritaire (Tableau 2)<sup>1</sup>. Il est toutefois à noter que ces postes sont « offerts en priorité aux médecins détenteurs d'un diplôme de docteur en médecine émis par une faculté de médecine québécoise qui ont été inscrits en résidence hors du Québec pour au moins douze mois ou qui sont déjà certifiés au Québec et qui pratiquent la médecine depuis au moins douze mois ».

---

<sup>1</sup> Quelques places sont disponibles dans certains programmes non prioritaires.

**TABLEAU 1**

Calendrier<sup>1</sup> du premier tour de CaRMS pour une demande d'admission à l'automne 2020 (entrée en résidence : 1<sup>er</sup> juillet 2021)

<p><b>2 novembre 2020 à 12 h (HE)</b> Ouverture de la plateforme CaRMS en ligne.</p> <p><b>23 novembre 2020 à 12 h (HE)</b> Début de la période de sélection de programmes.</p> <p><b>13 janvier 2021 à 17 h (HE)</b> Date limite pour les demandes de traduction.</p> <p><b>2 février 2021</b> Transfert des examens et des documents à partir du site inscriptionmed.ca.</p> <p><b>7 février 2021</b> Date limite : lettres de recommandation téléversée.</p>	<p><b>8 février 2021 à 12 h (HE)</b> Date limite pour l'assignation des documents et la soumission des programmes.</p> <p><b>8 février 2021 à 12 h 05 (HE)</b> Début de la période d'examen des dossiers.</p> <p><b>Du 8 mars 2021 au 28 mars 2021</b> Période nationale des entrevues.</p> <p><b>15 mars 2021 à 12 h (HE)</b> Début de la période de classement.</p> <p><b>8 avril 2021 à 15 h (HE)</b> <u>Date limite</u> pour la soumission des listes de classement des candidats.</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> <p><b>Mardi 20 avril 2021 à midi</b> JUMELAGE</p> </div>
---	---

**Note :** Les personnes ayant participé au 1<sup>er</sup> tour du jumelage CaRMS, mais n'ayant pas été jumelées, sont autorisées à participer au 2<sup>e</sup> tour, dont les résultats seront connus le 20 mai 2021. Il n'est pas possible de ne participer qu'au 2<sup>e</sup> tour, au Québec, sauf si la reconnaissance du diplôme, par le CMQ, a été obtenue entre le 8 février 2021 et le 3 mai 2021.

<sup>1</sup> Modifiable sans préavis.

Source : <https://www.carms.ca/fr/jumelage/le-jumelage-principal-r-1/calendrier-du-jumelage-r-1>, en date du 6 juillet 2020.

### **3. ÉCHEANCIER EN VUE DE L'ADMISSION DANS LE CONTINGENT RÉGULIER AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021 ET RÈGLES AFFÉRENTES**

La date limite pour soumettre une demande d'admission en résidence est le **lundi 8 février 2021, à midi**.

Les DHCEU admissibles au **CONTINGENT RÉGULIER** doivent soumettre leurs demandes d'admission par l'entremise du système CaRMS. Les candidats dont le dossier sera jugé acceptable par la direction des programmes seront convoqués à des entrevues au cours du mois de mars 2021. Ces entrevues visent à mesurer l'ensemble des compétences jugées nécessaires pour amorcer un programme de résidence. Le **mardi 20 avril 2021**, les résultats du jumelage seront connus et les candidats jumelés sauront dans quel programme et dans quelle faculté ils entreprendront leur résidence.

Les candidats ayant réussi le stage de mise en contexte clinique et d'évaluation des compétences médicales du Centre d'évaluation des diplômés internationaux en santé (CÉDIS) doivent soumettre eux-mêmes leur dossier complet du CÉDIS dans CaRMS.

**Nous vous prions de lire attentivement les « Critères de sélection » qui s'appliquent à chacun des programmes pour lesquels vous souhaitez soumettre une demande d'admission, sur chaque page concernée du site CaRMS décrivant lesdits programmes.**

### **4. ADMISSION 2021 DANS LE CONTINGENT PARTICULIER**

Les DHCEU admissibles au **CONTINGENT PARTICULIER** doivent soumettre leurs demandes d'admission directement aux facultés. Le processus d'admission en résidence dans ce contingent peut différer d'une faculté à l'autre. Les réponses aux demandes d'admission soumises par les candidats DHCEU dans ce contingent seront transmises une fois l'étude du dossier finalisé par les autorités compétentes de la faculté de médecine où les candidats ont présenté des demandes d'admission.

### **5. POSSIBILITE DE DIFFERER OU DE REFAIRE UNE DEMANDE D'ADMISSION**

Il est possible de présenter une première demande d'admission lors d'une année ultérieure, mais au maximum quatre années après avoir obtenu la reconnaissance du diplôme MD du CMQ. Sinon, des exigences additionnelles pourraient être imposées par les facultés de médecine. De plus, la CVDFM se réserve le droit de retirer de ses listes d'envoi le nom des candidats qui n'ont pas retourné leur formulaire de détermination du contingent pendant quatre années consécutives. Un candidat qui n'obtient aucune offre d'admission recevra la nouvelle édition de la présente brochure à l'automne suivant et devra à nouveau remplir le formulaire pour pouvoir faire des demandes d'admission en résidence.

**TABLEAU 2**

Contingent régulier : Répartition des 924 nouveaux postes de formation médicale postdoctorale pour l'année 2021-2022 <sup>1</sup>

Programmes prioritaires pour le gouvernement du Québec		Autres programmes	
Anesthésiologie	29	Anatomopathologie	10
Chirurgie plastique	5	Chirurgie cardiaque	3
Médecine de famille	507	Chirurgie générale	15
Médecine interne	141 <sup>2</sup>	Chirurgie vasculaire	3
Médecine physique et réadaptation	7	Chirurgie orthopédique	8
Obstétrique et gynécologie	15	Dermatologie	10
		Génétique médicale	3
		Médecine d'urgence	10
		Médecine nucléaire	5
		Neurochirurgie	2
		Neurologie	11
		Neurologie pédiatrique <sup>3</sup>	1
		Ophtalmologie	12
		Oto-rhino-laryngologie/chirurgie cervico-faciale	6
		Pédiatrie générale <sup>4</sup>	28
		Psychiatrie <sup>5</sup>	53
		Radiologie diagnostique	23
		Radio-oncologie	3
		Santé publique et médecine préventive	7
		Urologie	7

<sup>1</sup> Les Modalités de détermination des postes de résidents en médecine disponibles dans les programmes de formation médicale postdoctorale pour 2021-2022 ne sont pas encore adoptées. Ces données sont donc fournies à titre indicatif.

<sup>2</sup> La répartition de ces places entre les spécialités de la médecine interne ne sera connue que dans deux ans. Parmi les spécialités médicales, seules les suivantes sont considérées comme prioritaires : gériatrie, immunologie clinique et allergie, et médecine interne générale.

<sup>3</sup> Les postes non comblés en neurologie pédiatrique peuvent être pourvus en neurologie.

<sup>4</sup> Un nombre maximum de 7 postes autorisés en pédiatrie générale sera transféré dans des programmes spécialisés de la pédiatrie à l'occasion des modalités postdoctorales 2022-2023 au moment du choix par les résidents du tronc commun de la pédiatrie de leur orientation définitive pour les années postérieures au tronc commun.

<sup>5</sup> La pédopsychiatrie et la gérontopsychiatrie sont des disciplines prioritaires.

## 6. POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

### Université Laval

Vice-décanat aux études médicales postdoctorales  
Faculté de médecine  
Université Laval  
1050, avenue de la Médecine  
Pavillon Ferdinand-Vandry, bureau 4623  
Québec (Québec) G1V 0A6

Téléphone : 418 656-5955  
Télécopieur : 418 656-2915  
Courriel : [gestionempd@fmed.ulaval.ca](mailto:gestionempd@fmed.ulaval.ca)  
<http://www.fmed.ulaval.ca/postmd>

### Université McGill

Formation médicale postdoctorale  
Faculté de médecine  
Université McGill  
McIntyre Building, 6<sup>e</sup> étage  
3655, promenade Sir William Osler  
Montréal (Québec) H3G 1Y6

Téléphone : 514 398-2031 (admissions)  
Télécopieur : 514 398-3595  
Courriel : [pgadm.med@mcgill.ca](mailto:pgadm.med@mcgill.ca)  
<http://www.medicine.mcgill.ca/postgrad>

### Université de Montréal

Études médicales postdoctorales  
Faculté de médecine  
Université de Montréal  
Pavillon Roger-Gaudry, bureau S-742

*Adresse postale :*  
C.P. 6128, succursale centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3J7

Téléphone : 514 343-7798  
Télécopieur : 514 343-2068  
Courriel : [etudesmedicalespostdoc@umontreal.ca](mailto:etudesmedicalespostdoc@umontreal.ca)  
<http://www.med.umontreal.ca>

### Université de Sherbrooke

Vice-décanat aux études médicales postdoctorales  
Faculté de médecine  
Université de Sherbrooke  
3001, 12<sup>e</sup> Avenue Nord, local FM-2132  
Sherbrooke (Québec) J1H 5N4

Téléphone : 819 564-5206  
Télécopieur : 819 564-5293  
Courriel : [Post-Doc-Med@USherbrooke.ca](mailto:Post-Doc-Med@USherbrooke.ca)  
<http://www.usherbrooke.ca/medpostdoc/>

### Canadian Resident Matching Service

CaRMS  
171, rue Nepean, bureau 300  
Ottawa (Ontario) K2P 0B4

Téléphone : 613 237-0075  
1 877 227-6742  
Télécopieur : 613 563-2860  
Courriel : [aide@carms.ca](mailto:aide@carms.ca)  
<http://www.carms.ca>

### Bureau de coopération interuniversitaire

BCI  
500, rue Sherbrooke Ouest, bureau 200  
Montréal (Québec) H3A 3C6

Téléphone : 514 288-8524  
Télécopieur : 514 288-0554  
Courriel : [dhceu@bci-qc.ca](mailto:dhceu@bci-qc.ca)  
<http://www.bci-qc.ca>